Nº 132 | Avril 2014 | Abonnements sur www.pagesdegauche.ch | info@pagesdegauche.ch

Pages de gauche
MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT

ÉDITORIAL

Tourbillon d'Est

Les événements de la place Maïdan paraissent déjà loin, et pourtant, ce n'est que dans la nuit du 21 au 22 février 2014 que les révolutionnaires ont obtenu la destitution du président Ianoukovitch par le Parlement.

Tout cela paraît loin tant la révolution a connu de développements ces dernières semaines. Cet entraînement révolutionnaire s'est aussi produit dans différents pays lors du fameux «Printemps arabe». En Égypte, l'occupation d'une autre place, la place Tahrir, et la chute de Moubarak avaient coïncidé avec une même accélération du temps, qui avait pris de vitesse la plupart des actrices·eurs. Une fois de plus, on constatait que l'expérience révolutionnaire porte en elle une énergie difficilement canalisable.

Il s'agit de résister aux tentatives médiatiques et propagandistes qui cherchent à rabattre les actrices·eurs et les événements sur une grille de lecture simpliste. Cette révolution n'est pas une défaite pour la Russie, ni une victoire de l'Occident capitaliste. Il ne s'agit pas non plus d'un retour à la Guerre froide (est-ce que la France vendait des navires militaires à l'URSS?). Certain·e·s à gauche voudraient voir dans le renversement de Ianoukovitch un «coup d'État de droite», manigancé par l'impérialisme américain. Bien que ces personnes reconnaissent des aspects progressistes aux événements ukrainiens, l'implication américaine constituerait la contradiction principale qui déterminerait la nature «réactionnaire» du changement de pouvoir en Ukraine.

Nous ne pouvons nous contenter d'une analyse aussi unilatérale des événements. Le temps où l'on considérait

Suite en page 2

Les batailles continuent

Après 1:12 et l'initiative de l'UDC contre la libre circulation, les dimanches de votations semblent tous plus importants les uns que les autres. Le 18 mai, les Suisses voteront sur le salaire minimum. En cas d'acceptation, ce vote aurait d'immenses implications pour les salarié·e·s, pour les syndicats, pour la gauche tout entière. La droite, en ordre de bataille, l'a évidemment compris et fera tout pour l'empêcher. Le 18 mai, on votera aussi sur la troisième initiative de la «Marche Blanche», contre laquelle il est nécessaire de se battre, même si cela semble être un combat perdu d'avance.

Lire en pages 6 – 7

Rwanda
Vingt ans après le génocide, l'histoire du conflit rwandais reste lacunaire.
Page 3

Kurdistan
Quels rôles jouent les Kurdes dans les forces de gauche au Moyen-Orient?
Page 4

Fribourg
Le Conseil d'État s'attaque à l'école publique.
Page 5

Suite de la page 1

que toute force hostile aux États-Unis était nécessairement révolutionnaire n'a pas laissé de bons souvenirs. C'est cette lecture qui a permis les errements d'une partie de la gauche lorsqu'elle défendait Castro et Mugabe hier, Mao ou les Khmers rouges avant-hier, et quelques nouveaux despotes aujourd'hui.

Quels que soient les résultats de la révolution ukrainienne de 2014, le renversement par des centaines de milliers d'Ukrainien·ne·s, mobilisé·e·s durant des semaines, d'un président corrompu, affairiste et inféodé au Kremlin est déjà, en lui-même, une victoire populaire et démocratique.

Lors de l'écroulement de l'URSS au début des années 1990, l'autonomie des nouvelles républiques postsoviétiques, avait fait souffler un «vent d'Est» sur les différents régimes autoritaires dans la région et dans le monde. C'est désormais un nouveau vent qui souffle et tourbillonne, et à gauche, au lieu de chercher des contradictions, nous nous devons avant tout d'affirmer notre solidarité avec les peuples en révolte, en Ukraine comme en Égypte, en Tunisie ou en Grèce.

Réd.

Pour aller plus loin:
http://www.ericlee.info/blog/?p=927
http://newpol.org/content/ukraine-coup-or-revolution.

IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.–
Abonnement de soutien: Fr. 130.–
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant·e·s, chômeuses·eurs): Fr. 39.–

CCP 17-795703-3
www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Thierry Bornand (TB), Antoine Chollet (AC), Romain Felli (RF), Mathieu Gasparini (MG), Émilie Martini (EM), Stéphanie Pache (SP), Myriam Scherly (MS), Sébastien Schnyder (SS), Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thièry (AT)
Comité:
Cora Antonioli, Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Raymond Durous, Dan Gallin, Anne Holenweg, André Mach, Line Rouyet, Alberto Velasco, Pierre Zwahlen
Maquette:
Marc Dubois, Lausanne
Secrétariat de rédaction et mise en page:
Gabriel Sidler
Webmasters:
Sébastien Schnyder et Mathieu Gasparini
Illustrations:
Christian Vullioud (Cévu)
Relecture:
Cora Antonioli et Marion Beetschen
Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Ueli Maurer dévoile son plan B en cas de refus du Gripen

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

1914-18 et le pacifisme

Jean Jaurès fut le dernier obstacle à l'«Union sacrée», ce ralliement des socialistes à la droite française pour faire front à la menace allemande. L'assassinat de Jaurès le 31 juillet 1914 réduisit à néant les derniers espoirs de paix. La guerre éclata quelques jours plus tard. Le pacifisme sortit néanmoins fortifié de cette longue et sanglante guerre, défendu et soutenu qu'il fut par des associations, des groupes militants, ainsi que des personnalités du monde politique, scientifique, littéraire, du théâtre, de la chanson et du cinéma.

Il y eut des politiciens tels l'Allemand Bethmann-Hollweg, le Français Aristide Briand, l'Américain Kellogg, le physicien d'origine allemande Albert Einstein. Il y eut d'innombrables romans écrits par de grands écrivains, montrant combien la guerre saccage les destins individuels, comme *Le Feu* d'Henri Barbusse, *Ceux de 14* de Maurice Genevoix, *Le grand troupeau* de Jean Giono, *Les croix de bois* de Roland Dorgelès, *À l'Ouest rien de nouveau* d'Erich-Maria Remarque, la BD *C'était la guerre des tranchées* de Tardi, etc. Il y eut de nombreux poèmes et chansons, comme *Jaurès* de Jacques Brel, *Si je mourais là-bas* de Guillaume Apollinaire, *Tu n'en reviendras pas* de Louis Aragon, *La grève des mères* de Montéhus, *La chanson de Craonne* recueillie par Paul Vaillant-Couturier, *etc*.

Le cinéma ne fut pas en reste, ayant produit bon nombre de films d'une profonde humanité, tels les chefs-d'œuvre que sont *Les sentiers de la gloire* de Stanley Kubrick, *Pour l'exemple* de Joseph Losey, *Uomini contro* de Francesco Rosi ou *Johnny s'en va-t-en guerre* de Dalton Trumbo. Réquisitoires courageux, lucides et implacables contre une guerre inutile faite par les gens du peuple qu'on envoyait délibérément au casse-pipes, décimés par millions, et décidée par des dirigeants dépassés par les événements, pour la plupart des monarques vieillissants obnubilés et pervertis par un appétit insatiable de pouvoir, de richesse et de paraître, et habités par le dédain le plus profond pour le sort de leurs semblables et le mépris le plus absolu pour la vie humaine.

Raymond Durous

RWANDA

Une histoire torturée

Voici vingt ans déjà que le Rwanda sombrait dans un génocide qui tua des centaines de milliers de Tutsi. Alors même que l'Afrique du Sud accédait à ses premières élections démocratiques, la petite nation d'Afrique centrale payait le désintérêt coupable de la communauté internationale. Le récent procès tenu à Paris de l'ex-capitaine Pascal Simbikangwa l'a rappelé: du mois d'avril à juillet 1994, le Rwanda fut le théâtre de chasses à l'homme barbares d'une violence inouïe. À flanc de collines, dans les marais, machettes, gourdins et grenades matérialisèrent plusieurs années de propagande génocidaire anti-Tutsi. Des cohortes de Rwandais·es hutu – certes, une minorité – se transformèrent en bêtes assoiffées de sang, la perversité humaine en sus. Des familles entières de Tutsi furent torturées et éliminées, des femmes enceintes éventrées, des fillettes violées, des bébés jetés contre des murs d'églises sous le regard de Christs en croix…

EXPLIQUER

Quantité d'expert·e·s et de chercheuses·eurs ont cherché une explication à une telle explosion de haine assassine. Pauvreté endémique, faible niveau d'éducation, territoire exigu, complexe d'infériorité longtemps ruminé par les Hutu envers leurs camarades tutsi… Probablement qu'une collusion de tous ces facteurs est à envisager. Mais un dernier paramètre conjoncturel ne doit pas être oublié car il a cristallisé toutes les craintes des Hutu dès 1990: les attaques répétées et meurtrières de l'Armée patriotique rwandaise (APR). Cette rébellion d'obédience tutsi emmenée par l'actuel président du Rwanda Paul Kagame multiplia les raids depuis l'Ouganda voisin avec une seule idée en tête: ravir le pouvoir à Kigali.

TÉMOIGNER

Intégrer l'activisme guerrier de l'APR à l'équation complexe des conflits rwandais des années 1990 (les violences infligées par la rébellion se poursuivirent plusieurs années après le génocide) est primordial. Non seulement pour comprendre la fougue des génocidaires, mais également pour saisir les contours d'une historiographie biaisée. Un récent séjour de quatre ans au Rwanda nous l'a fait comprendre: aux conflits de l'Histoire s'ajoutent des conflits sur l'histoire.

Prenons deux témoignages. Jeannette avait onze ans en 1994: «Avec maman et les petites sœurs, nous sommes parvenues à nous enfuir dans les marais. Nous avons duré un mois sous les branchages de papyrus, sans presque plus voir ni entendre rien du monde. (…) Un jour, les *interahamwe* ont déniché maman sous les papyrus. Elle s'est levée, elle leur a proposé de l'argent pour être tuée d'un seul coup de machette. Ils l'ont déshabillée pour prendre l'argent noué à son pagne. Ils lui ont coupé d'abord les deux bras, et ensuite les deux jambes. (…) Cette pensée me rend triste. Mais ça m'attriste pareillement de m'en souvenir à voix haute ou à voix silencieuse, c'est pourquoi ça ne me gêne pas de vous la raconter». Isaïe, lui, était âgé de dix-huit ans l'année où son père fut exécuté: «La mort de mon papa est intervenue un dimanche de mai, en 1997. Vers 3h du matin, nous entendîmes un coup de feu. Notre réflexe à tous fut de fuir la maison en courant pour nous cacher dans la brousse. Au petit matin, mon papa repartit vers notre habitation pour inspecter les lieux. C'est à ce moment que des militaires ont surgi. Certains rescapés du génocide les accompagnaient. J'ai vu toute la scène de mes propres yeux depuis les broussailles. Mon papa sembla leur demander d'être tué sur place. C'est ce qu'ils firent. D'une balle dans la tête. Avant, les militaires lui avaient enlevé sa jacket et ses chaussures et lui avaient demandé de regarder dans l'autre direction. J'ai pleuré à distance».

ÉTOUFFER

Deux récits tragiques? Oui, mais pas d'égale valeur dans le contexte politique du Rwanda contemporain. Le droit à la parole est réservé aux seuls rescapés du génocide dont Jeannette est. Isaïe, comme tant d'autres, doit se taire s'il veut éviter la prison. Il a le "malheur" d'avoir survécu aux tueries orchestrées en parallèle du génocide par l'APR du président Kagame. La documentation disponible à ce sujet – si peu publicisée! – indique qu'au bas mot plusieurs dizaines de milliers de Rwandais·es ont péri sous le feu de la rébellion, froidement et systématiquement assassinées eux aussi, rien qu'au Rwanda (on ne parle même pas du Congo) entre 1990 et 2000. L'actuel gouvernement rwandais s'évertue à étouffer ce passé peu flatteur pour imposer une histoire univoque (du génocide). Mais, au Rwanda, en l'absence d'un droit au souvenir garanti à toutes et tous, c'est tout le processus de réconciliation qui est pris en otage. Vingt ans après 1994, une histoire plus englobante du pays reste à écrire.

Grégoire Duruz

À lire: Jean Hatzfeld, Dans le nu de la vie*, Paris, Le Seuil, 2000; Grégoire Duruz,* Par-delà le Génocide. Dix-sept récits contre l'effacement de l'histoire au Rwanda*, Mercurol, Yvelinédition, 2014.*

MOYEN-ORIENT

Actualités du Kurdistan

Que se passe-t-il au Kurdistan et quelle est la place des forces de gauche au Moyen-Orient? Nous avons posé ces questions à Ihsan Kurt, conseiller communal à Prilly et membre du Comité directeur du PS Vaud.

Quelles tendances observe-t-on actuellement au Kurdistan?

Le Mouvement de la liberté, que l'on appelle aussi Mouvement d'émancipation kurde, termes qui désignent le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et toutes les fractions qui lui sont affiliées, représente hélas au Moyen-Orient quasiment la seule alternative de gauche organisée.

En Irak, l'autonomie du Kurdistan irakien est reconnue par la Constitution. C'est une région autonome prospère et les différentes minorités culturelles ont leur place au parlement de la région. On peut parler d'une démocratie dans le contexte régional. En Syrie, la région kurde a unilatéralement déclaré son autonomie, qui n'est pas reconnue à l'échelle internationale, mais qui profite du fait que le régime baasiste a dû abandonner le front nord dans le conflit syrien. Le mouvement est bien plus faible en Iran, tandis qu'en Turquie, les partis politiques proches du PKK en alliance avec certains partis et mouvement de gauche et d'extrême gauche turque mènent une lutte démocratique, notamment en vue des élections municipales du 30 mars. Depuis sa prison, Abdullah Öcalan continue à influencer politiquement le mouvement, bien que l'on ne sache pas à quel point sa parole est surveillée, voire manipulée. Il reste une référence morale et politique importante.

Quelle est la ligne politique du mouvement?

Les fondateurs du PKK sont issus de la mouvance soixante-huitarde turque et l'idéologie d'origine était maxiste-léniniste, voire stalinienne, mais les choses ont évolué. C'est un mouvement qui a toujours lutté contre le fondamentalisme et le nationalisme, un mouvement social sécullariste, de gauche.

Le Kurdistan, n'est pas homogène. C'est un pays des peuples et depuis 1999, le PKK a abandonné sa revendication d'un État national pour le Kurdistan, au profit d'une Confédération démocratique pour le Moyen-Orient et une autonomie démocratique pour le Kurdistan, respectueuse des minorités. Il s'agit d'une lutte pour une Turquie démocratique et un Kurdistan autonome – une «autonomie démocratique» – reconnaissant les cultures et identités d'autres minorités du Kurdistan.

Quelle est la politique d'égalité de ce mouvement?

Le mouvement a toujours prôné l'égalité entre hommes et femmes et respecte la parité sur ses listes électorales. Sur 569 député·e·s au parlement turc, il n'y a 79 femmes pour tous les partis, alors qu'au BDP, pro-kurde, sur 23 sièges, 11 sont occupés par des femmes. C'est en Turquie le seul parti qui parvient à faire élire des femmes dans des municipalités à l'intérieur de régions ultra-conservatrices. Depuis peu, la dimension sociale du mouvement s'est encore accentuée, dès lors qu'il fédère de nombreuses minorités chrétiennes, arméniennes, notamment des groupes LGT. C'est un mouvement d'émancipation pour toute la région dont le message porte au-delà des mouvements kurdes et qui est une chance pour toute la gauche au Moyen-Orient.

Propos recueillis par
Arnaud Thièry

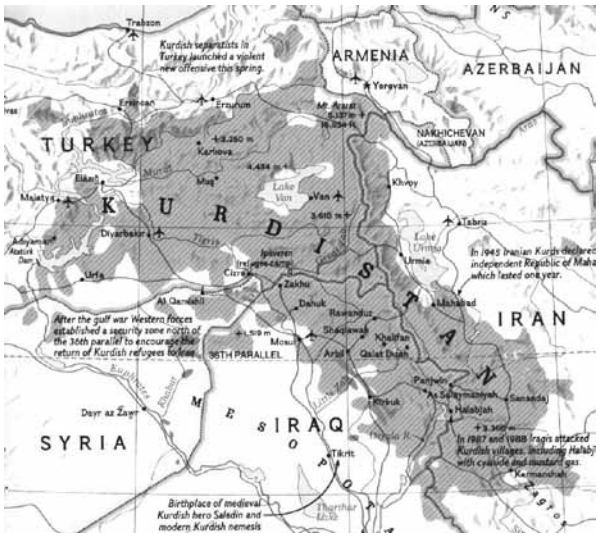

Le mouvement d'émancipation kurde

Depuis plus de quatre ans, le Mouvement d'émancipation kurde (MEK) est devenu une force politique incontournable dans tout le Moyen-Orient. Dans chaque partie du Kurdistan divisé entre la Turquie, l'Iran, l'Irak et la Syrie, il dispose de partis politiques, de structures associatives et d'une branche armée. Au niveau programmatique, le MEK se présente depuis une dizaine d'années comme un mouvement opposé au modèle d'État-nation. Il défend, comme solution équitable et démocratique à la question kurde ainsi qu'aux autres conflits existant au Moyen-Orient, le projet d'une confédération démocratique des peuples, qui reconnaîtrait sur un pied d'égalité toutes les minorités linguistiques, ethniques et religieuses.

Dans sa lutte, le MEK ne se limite pas à revendiquer les droits bafoués, ni à proposer des projets politiques, il les réalise malgré la répression des régimes syrien, iranien et turc. Dépassant le paradigme d'une lutte «rhétorique», qui serait limitée aux revendications telles que la reconnaissance et le libre exercice de la langue kurde, le droit à une autonomie régionale, le MEK les réalise en dépit des réactions que cela pourrait susciter auprès des régimes liberticides.

En Turquie, le MEK est la seule force d'opposition démocratique; le moteur de toute forme d'initiative pour la transition d'une période de violence à une nouvelle ère non violente; le porte-parole des projets démocratiques comme la refonte complète de la Constitution et la décentralisation démocratique du pays. Avec un taux de représentation de plus de 40% de femmes, le MEK est une des rares forces de résistance à pouvoir atteindre la parité et à la maintenir dans sa lutte. Dans le cadre des élections municipales qui auront lieu ce printemps, le MEK prévoit une forme de direction co-présidentielle de ses municipalités, composées d'un homme et d'une femme. Dans la gestion des municipalités, le MEK envisage de créer des structures participatives de la population locale.

Hüsnü Yilmaz

FRIBOURG

Attaque contre l'école publique

Après avoir coupé dans les salaires des employé·e·s des services publics et parapublics pour les années 2014 à 2016, le Conseil d'Etat fribourgeois présente de nouvelles mesures dirigées spécifiquement contre le secteur de l'enseignement. Prétextant un plan financier déficitaire pour les années 2015-2016, et malgré 12 ans d'exercices comptables bénéficiaires depuis 2002, il a ainsi décidé de s'attaquer à la croissance du nombre de postes. Il projette ainsi d'enlever l'équivalent de 40 postes des 112 considérés comme nécessaires par les services de l'enseignement pour répondre à une forte hausse démographique annoncée au niveau de l'école obligatoire. Au vu de cet objectif, il est raisonnable de douter de la crédibilité du Conseil d'État qui dit s'être efforcé de choisir des mesures qui ne touchent pas à la qualité de l'enseignement. Ceci d'autant plus lorsque nous constatons qu'il annonce parmi les mesures prévues l'augmentation moyenne des effectifs des classes au niveau primaire ainsi que dans les groupes d'options spécifiques et complémentaires dans le secondaire II.

Tandis que ces mesures touchent de manière non détournée à la qualité de l'encadrement des élèves, d'autres s'attaquent de façon frontale aux enseignant·e·s, révélant à la fois une méconnaissance crasse de la part de l'Etat à l'égard de la profession qu'elles·ils exercent et un mépris de leur travail.

DÉGRADATIONS EN SÉRIE

Ainsi, tandis que les enseignant·e·s font face à une charge de travail administratif de plus en plus lourde, il est prévu de diminuer de moitié la décharge des professeur·e·s de classe (période allouée pour la gestion d'une classe) des 3e et 4e années dans les collèges, les écoles de commerce et les écoles de culture générale. De même, le travail effectué en tant qu'expert·e aux examens ne sera plus rétribué puisque considéré comme faisant partie intégrante de leur cahier des charges. De leur côté, les enseignant·e·s qui donnent des branches sans examen en terminale seront punis de leur choix malheureux par une diminution de salaire pour les derniers mois de l'année scolaire. Enfin, celle ou celui à qui sa direction attribuera un groupe de moins de 10 élèves risque de ne plus se réjouir autant de pouvoir offrir un encadrement de grande qualité à ses élèves puisqu'il verra lui aussi son salaire diminué.

D'autres mesures comme l'augmentation des écolages dans le secondaire II et le Conservatoire et l'introduction d'une taxe d'inscription ou encore l'étude de la possibilité d'un passage de 4 à 3 ans de gymnase finissent de mettre en évidence que la qualité de l'enseignement public n'est pas une priorité pour le Conseil d'État fribourgeois puisqu'il s'attaque à la fois aux conditions d'apprentissage des élèves – et chacun·e sait que ce sont les plus précarisé·e·s qui trinqueront d'abord – et aux conditions de travail et de rémunération de celles et ceux qui s'investissent au quotidien pour faire cette école.

En plus de Fribourg, de nombreux cantons dont Neuchâtel, Berne et le Valais ont appliqué ou annoncé des mesures abruptes contre l'école publique; il paraît désormais plus qu'urgent que les salarié·e·s et celles et ceux qui tiennent à un service public de qualité se mobilisent pour mettre fin à ces attaques iniques.

Cora Antonioli

FINANCE

Quelle FINMA veut-on?

Avec la création de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) en 2009, la Suisse augmentait significativement la taille de son organisme étatique de surveillance des marchés.

Cinq ans plus tard, il n'est pas inintéressant de constater que la FINMA est critiquée par les partis bourgeois et la presse de droite (*Bilan* et *L'Agefi*, notamment). À l'occasion de la démission du directeur de cette instance, on a beaucoup lu et entendu que l'Autorité de surveillance se devrait d'adapter sa régulation aux impératifs de la compétitivité de la place financière suisse. La droite reproche notamment à l'Autorité d'exercer une surveillance trop tatillonne et d'édicter des règles trop rigides, ce qui a pour conséquence que certains produits financiers ne sont plus gérés depuis la Suisse, mais depuis d'autres places plus accommodantes.

Dans ce contexte, le profil de la personne qui prendra la direction opérationnelle de la FINMA revêt une importance politique qui va au-delà des seuls cercles directement concernés. Promouvra-t-elle une régulation stricte ou au contraire de la souplesse dans la gestion du risque? Ancien cadre de l'UBS, Mark Branson, qui vient d'être nommé, dispose d'un profil qui satisfait sans doute les milieux bancaires, dont les revendications ont été assidument relayées par les partis de droite ces dernier mois. On s'étonne, dès lors, d'avoir si peu entendu le Parti socialiste sur cette question. Lorsque l'UBS aura les coudées franches pour mener les opérations qu'elle veut, il sera sans doute trop tard pour se plaindre.

Arnaud Thièry

18 MAI

Salaire minimum: comment comparer?

L'initiative populaire fédérale sur les salaires minimums qui sera soumise à votation le 18 mai prochain propose l'introduction d'un salaire horaire minimum de 22 frs (soit 4'000 frs mensuel).

Avant de tenter quelques comparaisons internationales, faisons le point au niveau suisse. En 2010, l'Office fédéral de la statistique (OFS) indiquait qu'environ 15% des salarié·e·s qui travaillent à plein temps gagnent un salaire mensuel net de moins de 4'000 frs. Les femmes sont largement surreprésentées dans cette catégorie de bas salaires. Toutefois, sur l'ensemble des salarié·e·s, 9% gagnent moins de 22 frs par heure.

Autre élément intéressant, les disparités régionales sont importantes. Selon l'OFS, en 2010, le salaire mensuel brut médian au Tessin est ainsi de 5'076 frs. Pour le niveau de qualification le plus bas, il se situe juste sous la barre des 4'000 à 3'948 frs. Pour la région lémanique, le salaire mensuel brut médian global est de 6'083 frs, tandis que le salaire brut médian le plus élevé se trouve dans l'agglomération zurichoise, où il se monte à 6'349 frs (moyenne Suisse à 5'979 frs). L'impact du salaire minimum sera vraisemblablement plus important au Tessin où un plus grand nombre de salarié·e·s devraient voir leur salaire augmenter.

L'EXEMPLE DE L'HÔTELLERIE

Les arguments mis en avant par hotelleriesuisse, la faîtière patronale des hôtelières·ers, reflète cette peur d'un renforcement des droits des travailleuses·eurs dans les secteurs faiblement conventionnés. Ainsi hotelleriesuisse craint que l'introduction d'un salaire minimum renforce les syndicats interprofessionnels au détriment des syndicats «maison». Par rapport au partenariat social, il est indiqué que «nos salaires n'ont pas à être dictés par des acteurs étrangers à la branche» et que «la CCNT offre bien plus que des salaires minimaux». La mauvaise foi patronale est donc totale.

COMPARAISONS INTERNATIONALES

Si les votant·e·s acceptent l'initiative le 18 mai prochain, la Suisse ne sera pas le premier pays à connaître un système instaurant un salaire minimum. Au sein de l'UE, seuls sept pays, soit l'Italie, l'Allemagne, Chypre, l'Autriche, la Finlande, le Danemark et la Suède, n'ont pas de salaire minimal légal national. Cependant les quatre derniers pays ont un taux de couverture conventionnel proche de 100%. Quant à l'Allemagne, Angela Merkel a annoncé cette mesure pour le 1er janvier 2015 avec un salaire fixé à 8,50 euros de l'heure (pour comparaison le Smic français est à 9,5 euros). Enfin, les États-Unis connaissent une telle mesure depuis 1938 et le New Deal. Le relèvement du salaire minimal est un des objectifs de Barack Obama, celui-ci voulant le faire passer de 7,25 à 9 dollars de l'heure.

Ces comparaisons ne sont pas évidentes. Les modalités, dispositifs et applications sont très différents et rend les comparaisons parfois hasardeuses. Ce qui permet notamment aux milieux patronaux de clamer que 4'000 frs par mois serait excessif en comparaison internationale et que cette somme serait deux fois plus élevées qu'ailleurs en Europe.

Comparer des valeur
lues est un raccourci n
nête. La comparaison la p
tinente (car il est pris en
les salaires dans un mê
tème) est le pourcenta
rapport au salaire médi
salaire minimum de 22
l'heure correspond à 6
salaire médian suisse, ce
cerait la Suisse dans la m
supérieure (France: 64%
Bas: 56%, Nouvelle-Z
65%, USA: 44%). Rien d'
donc que de demander 4
par mois au minimum.

Mathieu Ga

Gripen: parlementaires *low-cost*

Après avoir divagué en l'air sur le financement de la campagne, la patrouille des pro Gripen tient son argument ultime: le 18 mai, le peuple ne votera pas sur le Gripen lui-même, mais sur le mécanisme de financement. Ainsi, la Suisse n'achètera pas 22 Gripen mais financera sur dix ans l'achat de Gripen afin de «protéger la Suisse au meilleur prix».

Le suédois Saab est donc désormais un *discounter* qui emploie des escadrilles de parlementaires *low-cost*. Malgré leur chronique surcharge, ces dernières·ers ont quand même eu le temps de compulser leur feuille de route et de devenir des spécialistes de l'aviation militaire. Après tout, les affaires politiques et militaires ont en commun qu'elles concernent la milice.

Toutefois la cible principale de cette votation est plus que jamais l'armée elle-même. La Société Suisse des Officiers l'a bien compris en déclarant que «le peuple aura la possibilité de choisir le niveau de sécurité qu'il souhaite». Effectivement, si le missile du refus touche son but, l'armée à 100'000 hommes et un budget démesuré à 5 milliards seront de l'histoire passée. Choisissons donc un niveau de sécurité au ras du sol, là où nous vivons.

Mathieu Gasparini

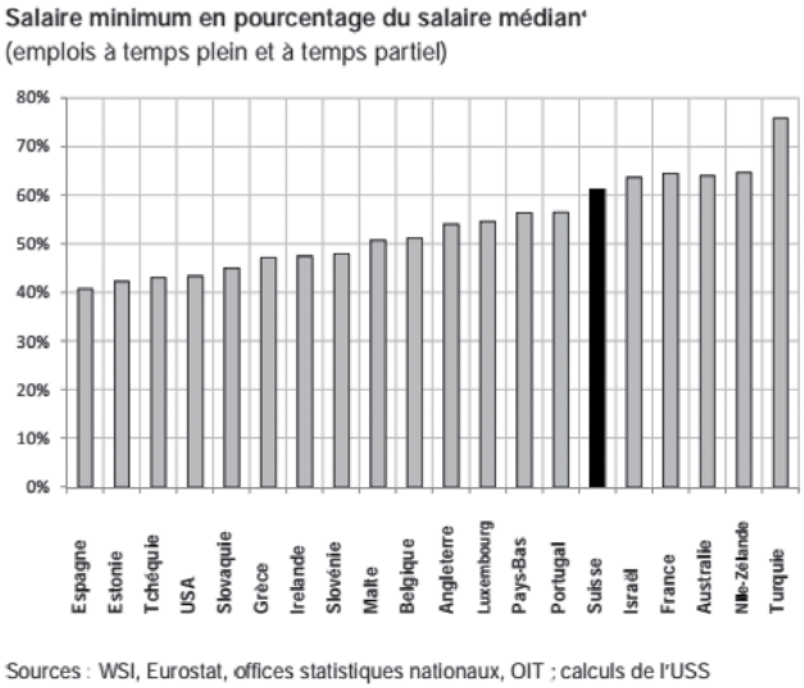

Sources : WSI, Eurostat, offices statistiques nationaux, OIT ; calculs de l'USS

18 MAI

La «Marche Blanche» récidive

La «Marche Blanche», qui s'est auto-attribuée la mission de relayer la révolte après chaque fait divers impliquant des enfants abusés, veut interdire aux pédophiles de travailler avec des enfants. Maniant gaiement, depuis plusieurs campagnes, une rhétorique manichéenne de la défense de la pureté enfantine contre la noirceur des «prédateurs» (forcément masculins), le comité d'initiative semble avoir un boulevard devant lui le 18 mai prochain.

UNE MESURE DÉJÀ EXISTANTE

La mesure proposée par l'initiative de la «Marche Blanche» semble tellement frappée au coin du bon sens qu'elle est déjà prévue par le Code pénal: l'interdiction de pratiquer une profession peut être prononcée, pour cinq ans au plus, si un crime ou un délit a été commis dans l'exercice de cette profession. Il est donc faux de prétendre qu'une personne condamnée pour avoir abusé d'un enfant est libre d'exercer une profession au contact de mineur·e·s au terme de sa peine.

PRINCIPE DE LA PROPORTIONNALITÉ

Ce qui dérange en fait la «Marche Blanche», c'est le fait que l'interdiction ne soit ni automatique ni de durée illimitée. Or, cela n'a en fait rien de choquant, et il est sain que la loi laisse une certaine marge de manœuvre dans son application. Dans son argumentaire, le comité d'initiative relève qu'un crime de nature sexuelle peut abîmer une famille sur plusieurs générations. Si c'est le cas, c'est également parce que les victimes peuvent se transformer en auteurs de crimes, après quelques années. Dans ce contexte, la meilleure prévention passera par la mise en place de suivis personnalisés, qui n'ont de sens que si l'on pense que toute personne, quel que soit son passé et quoi qu'elle ait commis, est accessible aux soins et peut changer.

Initiatives après initiatives, la «Marche Blanche» développe une vision du monde d'où toute nuance est absente. Ce faisant, elle s'attaque à un fondement de l'État de droit, celui qui veut que les décisions de justice soient adaptées aux cas concrets. Autrement dit: si tout cas d'abus sur enfant est choquant, la réponse judiciaire ne peut pas être toujours identique. L'automatisme voulu par la «Marche Blanche» vise à interdire aux juges de faire leur travail, ce qui ne sera pas dans l'intérêt des victimes.

UN CONSERVATISME ASSUMÉ

En visant à interdire aux personnes condamnées pour des actes d'ordre sexuel sur enfants de travailler avec des enfants, l'initiative permet opportunément d'éviter de rappeler que les abus sexuels sont avant tout fréquents dans le cercle familial. Cette réalité cadre sans doute mal avec la défense de la famille que prône un comité d'initiative ultra-conservateur. Celui-ci n'a ainsi pas hésité à écrire dans son argumentaire qu'en interdisant aux pédophiles de travailler avec les enfants, on pourrait garantir que l'enfant porte «à celui qui transmet son savoir ou participe à son éducation» un «regard de respect et d'obéissance». Les hérauts de la lutte anti-pédophilie ne sont donc pas du tout opposés au maintien des enfants dans un lien de dépendance absolue vis-à-vis des adultes symbolisant les pouvoirs en place. Ce qui est simplement glaçant.

Arnaud Thièry

18 MAI

«Oui aux soins médicaux de base»

Qui serait contre? On nous demande cependant de confirmer cela en adoptant un article constitutionnel qui n'apporte pas d'amélioration concrète vers un système de soins plus social et cohérent. Cet article fait partie du contre-projet à l'initiative «Oui à la médecine de famille» lancée par l'association des médecins de famille, initiative retirée par les initiant·e·s qui ont considéré le contre-projet plus que satisfaisant. Reconnaissant la «médecine de famille» comme «composante essentielle» du système de soins, le nouvel article rappelle que la Confédération légifère sur les formations des professionnelles de la santé et leurs conditions d'exercice et sur la rémunération des médecins de famille, rien de nouveau sous la coupole donc.

OPTIMISME DÉLIRANT

On voit mal en quoi l'affirmation constitutionnelle de prérogatives déjà conférées au gouvernement constitue autre chose qu'une opération de relations publiques avec les médecins généralistes et pédiatres. L'abandon de l'expression «médecine de famille» serait d'ailleurs un progrès social… L'argumentaire défendant le contre-projet interprète néanmoins cet article comme une nouvelle possibilité d'intervention de la Confédération dans la rémunération des médecins généralistes et pédiatres, avec l'idée, probablement, de pouvoir introduire des incitatifs financiers pour séduire les jeunes médecins afin qu'ils choisissent cette voie, comme en Grande-Bretagne. L'idée mériterait quelques réflexions, mais penser que de telles mesures «étatiques» puissent être décidées peut être jugé comme un délire assez puissant dans un pays où la moindre velléité d'atteinte aux intérêts de la médecine libérale et des caisses maladies privées déclenche des réactions hors proportion et conduit les défenseurs de notre système «libéral» de santé à dépenser plusieurs millions dans des campagnes contre la caisse unique…

Stéphanie Pache

GENÈVE

Ni à gauche, ni à droite: au Palais!

Par 34 voix contre 29 (et 4 abstentions), l'Assemblée générale du PS genevois a décidé de ne pas soutenir le candidat de gauche, Pierre Bayenet, contre le candidat de droite, Olivier Jornot, au poste de Procureur Général de Genève. Le débat fut marqué par une forte mobilisation des magistrat·e·s socialistes du pouvoir judiciaire. L'aile gauche du Palais, en quelque sorte… Mais si le parti n'appuie pas officiellement la candidature de Pierre Bayenet, une liste socialiste le soutenant a tout de même été déposée. On plaide coupable.

Ce qui devrait nous importer, dans une élection comme celle du Procureur Général genevois, c'est le contenu politique qu'on peut lui donner. Parce que c'est cela, et cela seul, qui justifie une candidature de gauche contre la candidature de droite. On n'élira pas en avril prochain le directeur des ressources humaines du Palais de Justice, mais le Procureur Général de la République. Or Pierre Bayenet a clairement situé sa candidature dans un projet politique de gauche, dans la dénonciation de la chasse aux sans-papiers, de la banalisation et du bourrage de la prison, de la restriction du droit de manifester, de la restriction des libertés syndicales, de la pénalisation de tous les comportements déviant de la norme majoritaire, de la définition de l'efficacité de la machine judiciaire en fonction du nombre de personnes incarcérées… Sur tous ces thèmes, les socialistes ont quelque chose à dire – que leur parti ne le dise pas, ou ne se souvienne pas de ce qu'il a à dire n'y change rien: deux, trois ou quatre (ou plus) dizaines de milliers de Genevoises et de Genevois, en votant Bayenet refuseront de considérer la prison comme l'alpha et l'omega de la réponse aux déréglements sociaux, la mendicité comme un crime, qu'une prison préventive soit utilisée comme centre de rétention d'étrangères·ers sans-papiers et que le droit de manifester ne soit plus un droit, mais un octroi princier. Devant choisir entre être à gauche, ou n'être nulle part, le PS genevois a choisi de n'être nulle part. Ce choix nous laisse libres de notre engagement aux côtés du candidat de gauche à une élection qui, on ne cessera de le répéter, est désormais, n'en déplaise à celles et ceux qui la voudraient réduire à une cooptation corporatiste, un choix politique.

Il y aura en avril prochain une liste socialiste, portant le nom de Pierre Bayenet, pour l'élection du Procureur Général de Genève. Parce que si le PS choisit de n'être nulle part, des socialistes choisissent d'être à gauche.

Pascal Holenweg

SURPOPULATION CARCÉRALE

Une politique délibérée

«Aujourd'hui encore, bien que confrontée à une forte augmentation des personnes incarcérées, la prison de Champ-Dollon s'engage au quotidien à fournir l'écoute, la considération et le respect aux personnes que la justice lui [*sic*] charge de maintenir enfermées», peut-on lire sur son site Internet. L'arrêt du Tribunal fédéral du 26 février 2014, acceptant partiellement le recours de deux détenus de la prison de Champ-Dollon, fait entendre d'une voix encore un peu plus forte l'inacceptabilité des conditions de détention actuelles en Suisse romande. Le problème est dénoncé par de nombreuses instances depuis plusieurs années, dont les associations de défense des droits humains et la gauche, mais aussi les commissions parlementaires de surveillance, nationales et cantonales, et une partie du barreau. En reconnaissant le caractère dégradant et inhumain des conditions de ces deux détenus, le TF devrait ouvrir la voie à des demandes de réparation financières. Le respect des êtres humains et des normes légales ne semblant pas déterminer l'action des gouvernements cantonaux, tou·te·s espèrent que la menace des coûts engendrés par cette politique carcérale, – due entre autres, ironiquement, à une volonté de limiter les budgets –, fera, elle, évoluer la situation.

LA PRISON SANS PEINE

Ce qui est d'ailleurs frappant quand on se penche sur les dires des responsables politiques, juridiques et administratifs de la condition des prisons vaudoises et genevoises, c'est la posture victimaire qui est adoptée face à ce que médias et autorités appellent maintenant «le problème de la surpopulation carcérale», montrant ainsi leur refus d'assumer leurs propres décisions. Face à une gauche et des associations rappelant qu'il s'agit de décisions politiques, ils cherchent à rendre le phénomène inévitable, voire mécanique, inculquant dans les esprits que la surpopulation carcérale serait le fruit d'une augmentation de la criminalité, qui conduirait linéairement à enfermer plus de personnes. Rien n'est plus faux évidemment. Ne serait-ce, par exemple, que parce que la proportion de personnes en exécution de peine à Champ-Dollon ne s'élève qu'à 35%, les autres étant là en détention préventive ou parce que sans papiers. Qu'on entasse les détenu·e·s dans les prisons ou dans les postes de police, comme a choisi de le faire le canton de Vaud, le problème reste le même. Et il est politique.

Stéphanie Pache

SUITES DU 9 FÉVRIER

Quelle Europe de la recherche?

Le vote du 9 février contre la libre circulation a provoqué certaines conséquences dont on a peu parlé durant la campagne précédant le scrutin. Parmi celles-ci, les mesures de rétorsion appliquées par l'Union européenne à l'encontre de la recherche et des étudiant·e·s suisses, qui rétablissent la Suisse dans le statut d'«État tiers» qu'elle avait dans ce domaine avant 2004.

Si ces conséquences sont réelles, il ne faudrait pas oublier toutefois que tant le programme *Erasmus* que les fonds de recherche attribués par le *European Research Council* (ERC) font partie de ces transformations mortifères de l'enseignement supérieur et de la recherche que nous dénonçons depuis des années. Le programme *Erasmus*, dont l'un des principes fondamentaux semble être de cultiver chez de nouvelles élites européennes une «conscience de classe des *frequent travellers*» (C. Calhoun), est tout entier construit sur le principe des crédits d'études, dont on a pu constater les dégâts ces dernières années (évaluation uniformisante des cursus, scolarisation des études, augmentation de la charge de travail des étudiant·e·s, etc.). Des échanges universitaires existaient en dehors du programme *Erasmus*, notamment avec les pays extra-européens, et ils continueront d'exister.

LES PROJETS CONTRE LA RECHERCHE

Les programmes de financement de l'ERC, à commencer par «Horizon 2020», ont des conséquences encore plus profondes sur la recherche qui se fait en Europe, et ces conséquences sont à peu près uniformément négatives, contrairement à ce que l'on entend depuis le 9 février. Les grosses agences de financement de la recherche qui ont été fondées dans tous les pays, et dont l'ERC est un exemple abouti, ne visent qu'une seule chose: mettre fin à une recherche indépendante financée de manière pérenne. Désormais, toute recherche doit être financée par *projet*, et les chercheuses et chercheurs doivent surtout passer leur temps à chercher de l'argent pour financer d'hypothétiques recherches, au lieu de le passer à effectuer ces dernières. L'idée même d'une recherche publique et assumée collectivement est en train de disparaître, et l'ERC joue un rôle déterminant dans cette évolution.

L'acceptation de l'initiative de l'UDC ne modifiera toutefois que très peu cette situation, puisque l'agence nationale suisse, le FNS, fonctionne sur les mêmes principes que l'ERC (à tel point que les instances européennes se sont inspirées du fonctionnement de l'institution helvétique pour mettre en place leurs propres instruments de financement).

Cependant, lorsque les présidents des EPF (profession peu féminisée…) et les rectrices·eurs suisses prétendent que l'arrêt des financements européens va dégrader la recherche en Suisse parce que nos universités ne «joueraient plus dans la même ligue», ils et elle font comme si les universités suisses n'avaient commencé à faire de la recherche que depuis qu'elles peuvent avoir accès aux fonds européens. Ils supposent également que c'est la concurrence la plus effrénée qui produirait nécessairement les meilleures recherches, ce qui est complètement faux. La réalité est que, bien au contraire, la dictature des fonds de recherche est en train de tuer toute recherche originale dans les universités, en Suisse comme ailleurs.

Antoine Chollet

Revoter?

L'acceptation de l'initiative de l'UDC a poussé certain·e·s opposant·e·s à demander que l'on vote à nouveau sur le même objet. Outre le fait que, dans le cas d'une initiative, rien n'interdit d'en lancer une autre abrogeant les nouveaux articles ou les rendant inefficaces, cette question d'un second vote n'est pas farfelue. Elle a été proposée par Benjamin Barber dans son livre de 1984, *Démocratie forte*, à propos des référendums, en prenant pour exemple les doubles lectures des lois dans un parlement.

De manière plus générale, le principe selon lequel toute décision prise par un organe – fût-il «le peuple» – doit aussi pouvoir être défaite par ce même organe semble tout à fait raisonnable. Sauf à croire qu'une décision doive forcément poser des chaînes sur l'avenir, le réexamen des questions politiques, quelles qu'elles soient, est un principe fondamental dans toute démocratie. Les citoyen·ne·s suisses ont d'ailleurs déjà été appelés à se prononcer plusieurs fois sur les mêmes questions, qu'il s'agisse de l'adhésion à l'ONU, de l'introduction de la TVA ou du droit de vote des femmes. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Ce qui l'est davantage, c'est la certitude de quelques-un·e·s qu'un second scrutin sur l'initiative de l'UDC renverserait forcément la première décision. AC

LE POING

L'USS a une curieuse conception des rapports de force. Elle est certaine que l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine lui permettra d'améliorer le sort des millions d'ouvrières·ers chinois·es dont les entreprises viennent de s'ouvrir le marché suisse. **Vasco Pedrina** assume cette position avec bonne humeur, ce qui mérite bien un poing. On a déjà trouvé meilleur moyen que la signature d'accords commerciaux pour faire plier les dictatures, même si la Suisse a toujours affectionné la méthode.

LA ROSE

Le **Parti des socialistes européens** a adopté le 1er mars dernier son Manifeste en vue des élections européennes du mois de mai. Axé sur 10 propositions, ce texte revendique par exemple l'instauration de salaires minimaux en Europe, promet de lutter contre la concurrence fiscale et veut une Europe de la redistribution des richesses. S'il ne s'agit pas d'un texte révolutionnaire, ce Manifeste électoral a le mérite de poser un cadre programmatique de gauche au niveau européen, et reçoit donc notre rose du mois.

HOMMAGE

Dernières questions féministes

Nicole-Claude Mathieu, anthropologue française, féministe matérialiste, est décédée le 9 mars dernier. Elle nous laisse heureusement quelques textes qui devraient être déjà des classiques féministes si leur accès n'avait pas été rendu difficile par leur indisponibilité et un manque de reconnaissance par ses pairs – tant anthropologues que féministes. La réédition des numéros de *Questions féministes* et celle de *L'anatomie politique* en novembre 2013 aux éditions iXe devrait permettre de corriger un tant soit peu cette illégitime méconnaissance.

L'apport essentiel de sa réflexion, ancrée dans son militantisme, tient dans sa relecture critique de travaux anthropologiques à travers la question des «rapports sociaux de sexe» – concept qu'elle a participé à forger – qui l'a amenée à rediscuter fondamentalement leurs épistémologies. Ce qui est particulièrement remarquable, c'est la façon dont des éléments *a priori* très théoriques prennent forme dans leurs enjeux politiques, dans une écriture rigoureuse et engagée.

Par exemple, dans son texte «Quand céder n'est pas consentir», Mathieu s'emploie à montrer que l'usage du concept de consentement pour qualifier l'apparente adhésion des dominé·e·s, en particulier des femmes, à leur domination ne permet pas de rendre compte de façon réaliste de ce qui se joue dans un rapport de force asymétrique. Elle cherche à penser la conscience des dominé·e·s, conditionnée par la violence, tout en soulignant la possibilité de leur révolte et de leur émancipation. Cette violence et les modalités de l'oppression des femmes constituent le cœur des travaux des féministes matérialistes, dont Nicole-Claude Mathieu restera l'une des plus remarquables représentantes.

Stéphanie Pache

À lire: Collectif, Questions féministes (1977-1980)*, Paris, Syllepses, 2012; Nicole-Claude Mathieu,* L'anatomie politique*, Donnemarie-Dontilly, éditions iXe, 2013; Marie-Claire Caloz-Tschopp et Teresa Veloso Bermedo (dir.),* Penser les métamorphoses de la politique, de la violence, de la guerre, avec Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet, féministes matérialistes, *Paris, L'Harmattan, 2013.*

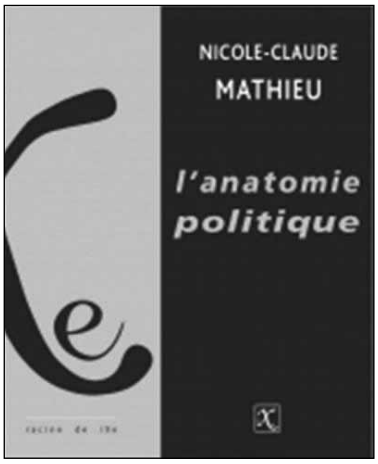

HOMMAGE

Les nôtres

Coup dur pour la gauche britannique, et internationale, qui a vu la même semaine s'éteindre deux de ses figures les plus marquantes. Bob Crow, tout d'abord, mort soudainement d'une crise cardiaque à 52 ans. Il était le leader du RMT, le très combatif syndicat des transports, qui organise notamment les travailleuses·eurs du métro londonien. Véritable fils de la classe ouvrière, Crow travaille dès 16 ans dans le métro de Londres. Il gravit peu à peu les échelons du syndicat jusqu'à en devenir le secrétaire général en 2002. Son action très offensive (nombreuses grèves) a prouvé que des syndicats puissants pouvaient gagner des membres (plusieurs dizaines de milliers) et améliorer nettement les conditions de travail de ceux-ci, alors même que le climat social se détériorait.

Tony Benn (1924-2014)

Plus attendu, mais pas moins triste pour autant, a été le décès à 88 ans de Tony Benn, véritable figure tutélaire du parti travailliste et de la gauche britannique. À l'extrême inverse de Bob Crow, Tony Benn était le fils d'un baronnet et aurait pu occuper un siège héréditaire à la chambre de Lords. Mais Benn, radicalement socialiste et démocrate, a fait voter une loi pour pouvoir renoncer à son titre et se faire élire démocratiquement à la Chambre des Communes du Parlement. Plusieurs fois ministre, il échoue à prendre la tête du parti travailliste en 1988. Cet échec sera lourd de conséquences, car c'est depuis cette période que le Labour adopte une politique (ultra)-libérale, que Benn n'aura de cesse de dénoncer. À l'inverse de la plupart des politicien·ne·s, il s'est radicalisé avec l'âge. Il démissionne du parlement après quelques années de domination blairiste, afin «de pouvoir mieux se consacrer à la politique». Il fut la cheville ouvrière des manifestations contre la guerre en Irak au début des années 2000 et n'a cessé depuis de faire campagne pour la démocratie et le socialisme.

Ces deux décès font perdre des voix influentes et respectées qui défendaient une idée réelle du socialisme. Mais leur action a également témoigné qu'il existait, et existe encore, une alternative au néolibéralisme «social», dans lequel le parti travailliste s'est fourvoyé ces deux dernières décennies et qui a été copié par la plupart des socialistes européens. Leur mémoire nous oblige.

Romain Felli

LIVRES

La révolution en situations

Que reste-t-il aujourd'hui des situationnistes? Si les archives de Guy Debord, figure la plus connue du groupe, se retrouvent exposées à la Bibliothèque nationale de France et si sa *Société du spectacle* est régulièrement citée dans les médias (mais à peu près jamais par des gens qui l'ont lue), leurs théories et pratiques n'en restent pas moins mal connues. C'est donc avec le double projet de donner un aperçu général de la genèse et des activités de l'Internationale situationniste (IS), active entre 1957 et 1972, et d'en étudier de manière critique les postérités diverses et contradictoires que Patrick Marcolini a écrit *Le mouvement situationniste, une histoire intellectuelle*.

C'est leur projet initial de dépassement de l'art qui va conduire les membres de l'IS, issu·e·s pour la plupart des sphères de l'avant-garde artistique, à tenter de porter la révolution dans la vie quotidienne. Tandis que leurs dérives urbaines aboutissent à l'invention de la «psychogéographie» (science expérimentale des effets de la ville sur les affects individuels), le scandale et le détournement sont valorisés comme moyens de créer des situations nouvelles dans lesquelles la critique sociale se vit et s'incarne dans des pratiques. Rapidement, les réflexions du groupe débouchent sur le constat de la nécessité d'une transformation révolutionnaire de la société dans son ensemble: la fréquentation des textes classiques du mouvement ouvrier, mais aussi celle d'Henri Lefebvre ou du groupe «Socialisme ou Barbarie» vont les rapprocher des thèses conseillistes.

AMBIVALENCES DES «SITUS»

Outre cet itinéraire intellectuel détaillé, l'un des aspects les plus intéressants du livre de Marcolini porte sur l'analyse de l'ambivalence des thèses situationnistes quant aux questions du modernisme et de l'idéologie du Progrès, et de leur oscillation entre futurisme et romantisme. En effet si l'on trouve régulièrement dans leurs textes les marques d'une adhésion enthousiaste aux innovations scientifiques et techniques des «Trente glorieuses» (notamment dans leurs utopies urbanistiques, dans l'éloge de l'augmentation des forces productives, ou de manière plus anecdotique dans leur espoir de voir les progrès de l'armement détournés en faveur d'une conquête spatiale accélérée…), les références positives au passé sont également présentes en nombre, que ce soit par la redécouverte d'un Moyen Âge libertaire, celui des millénaristes et des hérétiques, de l'idéalisation d'un communisme primitif ou d'un attrait pour les sociétés traditionnelles basées sur le don et la réciprocité. Comme le montre bien Marcolini dans la deuxième partie de son livre, ces tendances contraires seront portées à leur aboutissement par leurs héritiers. Les chantres de l'«éthique *hacker*» et de l'économie du savoir *high tech*, tout autant que les courants anti-industriels, peuvent se revendiquer d'une filiation situationniste.

L'auteur, quant à lui, a fait son choix. Face à la formidable capacité du capitalisme à révolutionner en permanence les modes de vie, il cherche à repenser le projet révolutionnaire non plus comme une table rase, mais bien comme une défense et une extension des «formes autonomes de la vie collective et de la culture collective» issues du passé.

Gabriel Sidler

À lire: Patrick Marcolini, Le mouvement situationniste. Une histoire intellectuelle*, Montreuil, L'échappée, 2012.*

LIVRES

La démocratie contre l'État

À lire: David Graeber, La démocratie aux marges*, Lormont, Le bord de l'eau, 2014.*

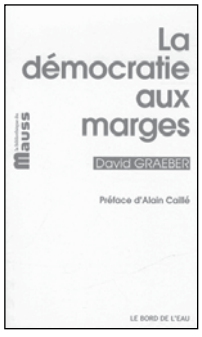

Loin d'être née à Athènes et de constituer une tradition de la «civilisation occidentale», la démocratie consiste en des pratiques que l'on peut observer sous toutes les latitudes et à toutes les époques: c'est en résumé la thèse iconoclaste que défend David Graeber, anthropologue américain également connu pour son engagement dans le mouvement *Occupy Wall Street*, dans *La démocratie aux marges*. Définie de manière large comme «la prise en charge de leur propres affaires par des communautés humaines dans le cadre d'un processus ouvert et relativement égalitaire de discussion publique», la démocratie n'a en effet jamais été un projet intellectuel défendu par les élites, ni au sein d'une éventuelle «culture occidentale» (notion floue amalgamant modes de vie ordinaires et tradition lettrée, dont Graeber montre bien l'incohérence dans une rapide réfutation de la théorie du «choc des civilisations» de Huntington), ni ailleurs. Elle surgit au contraire au sein de multiples et hybrides «zones d'improvisation démocratique»: de l'élection et de la révocabilité des capitaines sur les bateaux pirates à l'influence iroquoise sur le principe du fédéralisme dans la constitution américaine, des modes de vie des «communautés des frontières» malgaches au mouvement zapatiste privilégiant la prise de décision par consensus au vote majoritaire, nombreux sont les exemples de ces pratiques démocratiques en constante réinvention. Pour Graeber, le point commun de ces émergences démocratiques par ailleurs très diverses est qu'elles «tendent à apparaître dans des situations où des communautés règlent leurs propres affaires hors de la portée de l'État»: à méditer, en ces temps où les «processus participatifs» téléguidés d'en haut tentent désespérément de singer ce que pourrait être une vraie démocratie directe…

Gabriel Sidler

JAB
CH-1450 Sainte-Croix
Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

SALLE DES PAS PERDUS

Corps de garde

Ainsi donc, la cour suprême de notre beau pays a admis que l'égalité entre hommes et femmes ne figurait pas au pinacle des principes de notre État de droit. La coutume multiséculaire pour quelques mâles de se retrouver entre eux, en une certaine confrérie étudiante censée représenter de viriles valeurs universitaires, pour brailler leurs chants ineptes dans les rues des villes est désormais reconnue comme un droit inaliénable et imprescriptible par l'auguste tribunal. C'est ce droit que l'Université de Lausanne, véritable pétroleuse des temps modernes, s'acharnait à vouloir leur dénier, en leur demandant d'accepter des femmes parmi leurs membres. Vous avez bien lu, nous sommes en 2014, et les femmes ont pourtant toujours le droit de vote en Suisse.

Il faut s'entendre: qu'une ribambelle mal dégrossie de fils à papa, futurs avocaillons, membres de la chambre de commerce du patelin ou secrétaires du centre patronal local assènent à la face du monde leur amour des traditions, des femmes à la maison et du chef de famille, voilà qui ne nous surprend guère et qui, dans une démocratie bien ordonnée, reste parfaitement licite. On y autorise bien les réunions de l'OMC ou le forum de Davos, autrement plus dangereux... Que ces mêmes, sans doute confiants de représenter l'élite future, souhaitent se faire reconnaître par leur université, celle-là même qui, acte révolutionnaire, garantit quelque part dans ses règlements l'égalité entre femmes et hommes, voilà qui démontre un certain esprit de contradiction. C'est décidé: demain, je crée une section lausannoise des amis du Maréchal Pétain, et demanderai aussi au Tribunal fédéral de contraindre l'université à reconnaître mon association.

La décision du Tribunal fédéral aura au moins eu un mérite, celui de reconnaître le caractère discriminatoire de ladite société d'étudiants. C'était un peu cher payé pour en avoir confirmation officielle, mais nous ne l'oublierons pas. AC

Ueli Maurer s'excuse pour avoir critiqué le Conseil fédéral dans la Weltwoche